



Crédit signé à mon insu par mon ex-compagnon

Par **Delphine**, le **10/03/2011** à **19:54**

Bonjour, rn rn J'ai reçu cet après-midi un coup de fil d'une société de crédit pour un crédit que j'aurais fait avec mon ancien compagnon (je précise que nous n'avons jamais été marié ou pacsé). rn Ce crédit je l'ai jamais vu, jamais signé de ma main ou quoi que se soit. Quoi faire ? Car la société de crédit va envoyer une injonction de payer car pour eux je suis co-emprunteur et donc je dois payer les 600e d'impayés ainsi que les 4000€ restant du crédit. Je tiens pas à payer ni à être fichée BDF ou être condamnée pour des impayés qui ne sont pas les miens et d'un crédit que j'ai jamais signé ni vu rn rn Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **21:29**

De quand date le crédit ? rn Exigez, par LRAR, la copie du contrat signé, prétendument par vous. Quand vous l'aurez, portez plainte pour faux et usage de faux. rn Si vous recevez une injonction de payer, faites immédiatement opposition au tribunal.

Par **Delphine**, le **10/03/2011** à **21:32**

Merci pour votre réponse. rn D'après ce que m'a dit la personne de la société, il aurait été fait en janvier 2010 et depuis novembre 2010 il n'y a plus de paiement. Le montant initial est de 5000€ et c'est un crédit à la consommation (ça m'étonne vu le montant mais c'est ce que la dame eu au téléphone m'a dit).

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **21:34**

Donc la dette est loin d'être forclose.